



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE  
DES FONCTIONNAIRES  
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



## COMMUNIQUE

Paris, le 13 janvier 2023

### Réforme des retraites Public - privé, pour FO, c'est toujours NON ! Tous en grève à compter du 19 janvier 2023 !

Le Gouvernement a annoncé sa réforme concernant les retraites. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques tente de nous expliquer de soi-disant avancées pour les fonctionnaires.

En matière d'âge de départ et de durée de cotisations, les agents publics sont maltraités au même niveau que les salariés du privé (64 ans et 43 années).

En matière de pénibilité, pour la catégorie active, même punition avec un décalage de deux ans pour l'ouverture des droits. Le maintien des 17 années d'exposition ne change rien au recul de l'âge.

Enfin, cette réforme change pour la première fois les règles de départ en retraite de manière immédiate. En impactant la génération née à partir du 1er septembre 1961, cela signifie que ces agents, ayant 62 ans au 1er septembre 2023 et 42 ans de cotisations, ne pourront plus partir en retraite et devront poursuivre leur activité d'un trimestre. Le passage accéléré à 43 ans de cotisations d'ici à 2025 pour les générations concernées ne permet donc pas à des agents qui avaient 42 ans de cotisations de prendre leur retraite à taux plein comme ils l'avaient programmé.

Pour la FGF-FO, cette réforme, qui fait peser des économies sur le dos des agents, est inacceptable et injustifiable. D'autres moyens de financer les retraites sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires qui entraîne mécaniquement l'augmentation des cotisations.

De plus, la mise en place d'une véritable politique volontariste pour l'emploi des moins de 25 ans et des seniors de moins de 62 ans est indispensable.

La FGF-FO, tout en rappelant son attachement indéfectible au Code des pensions civiles et militaires, à la CNRACL et au calcul des pensions sur les six derniers mois de traitement, revendique :

- un taux de remplacement de 75 %,
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour le calcul des droits à pension.
- la bonification de la catégorie active,
- l'extension de la catégorie active à des corps dont les missions nécessitent un départ anticipé,
- la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,
- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète,
- la suppression des systèmes surcote/décote,
- le retour d'un dispositif attractif permettant de cesser plus tôt son activité comme la cessation progressive d'activité et le congé de fin d'activité.

**Avec la Confédération Force ouvrière, la FGF-FO appelle à cesser le travail à compter du 19 janvier 2023 pour faire échouer cette contre-réforme des retraites.**

**Elle invite tous les fonctionnaires et agents publics à se mettre en grève et à participer à toutes les actions et mobilisations dans le cadre le plus large possible.**

**Un préavis de grève, reconductible a été déposé en ce sens jusqu'au 31 janvier 2023.**